

CONFIDENTIEL

Procès-verbal II
de la 30^e séance du Conseil fédéral
du 15 septembre 1982

En ouvrant la séance, M. le Président Honegger rend hommage au travail de l'état-major de crise et à celui de la police de la ville de Berne pour la réussite de l'opération à l'ambassade de Pologne. Il exprime une fois encore sa consternation à la suite de l'accident de chemin de fer qui s'est produit dimanche à Pfäffikon et donne la parole à M. Schlumpf pour les explications qu'il veut apporter à ce drame.

M. Schlumpf explique les circonstances de l'accident. Les barrières du passage à niveau, manuelles, étaient - semble-t-il - ouvertes et trente-neuf des quarante-et-un occupants du car ont été tués. Deux sont si gravement blessés qu'on n'a pas encore pu leur rendre visite. La garde-barrières et le conducteur du train sont également blessés et choqués. Les morts constituent tous des couples qui laissent des orphelins en bas âge.

M. Furgler rapporte sur la phase finale de la reprise de l'ambassade de Pologne. Il dit sa satisfaction face au travail de son état-major de crise et de la police, ainsi qu'à la coopération et la coordination entre les différents intéressés. Il a pu faire quelques constatations qui supposent des améliorations qui seront immédiatement mises en route. En ce qui concerne une éventuelle demande d'extradition, les dispositions conventionnelles et le droit suisse semblent s'opposer à une telle extradition. Il insiste encore une fois sur le fait que l'instrument nécessaire du Conseil fédéral pour lui permettre de remplir ses obligations internationales n'existe pas, à savoir une police fédérale directement subordonnée au gouvernement. Il commente les documents que les preneurs d'otages avaient envoyés au Conseil fédéral, qui démontrent de manière claire le soin avec lequel les pays de l'Est ont repéré et ballisé sur des cartes géographiques l'ensemble de nos installations militaires aériennes. Pour le surplus, les investigations et l'enquête se poursuivent. Diverses questions sont posées, qui portent sur le fait de savoir comment les terroristes ont pu entrer en Suisse, comment ils ont pu acquérir des armes, pourquoi des détonations ont encore été entendues après 14 heures dans l'ambassade et quels sont les mobiles possibles des preneurs d'otages.

M. Furgler répond à toutes ces questions, notamment en informant le Conseil qu'il a fallu faire sauter des serrures pour contrôler les locaux de l'ambassade et que, quant aux mobiles des criminels, ils apparaissent composites. D'une part, certains mobiles



patriotiques ont pu jouer, mais l'aspect criminel n'était pas étranger. Il est d'ailleurs impossible dans l'état actuel des choses de dire si ces gens ont été ou non guidés par des organismes tiers, et si oui par lesquels.

Profitant de ce qu'il a la parole, M. Furgler rend également hommage à la police fédérale et à la police de Genève et du Tessin qui, par une action concertée, ont réussi l'arrestation du chef de la loge maçonnique interdite en Italie, M. Gelli.

Objets à l'ordre du jour

Liste blanche: Motion BELSER

L'objet est retiré pour permettre un réexamen une fois encore de ce problème des initiatives populaires avec contre-projet (procédure de vote).

Echanges de vues

1. Rapport de la délégation suisse sur les consultations avec des Etats-Unis d'Amérique - Insider-Problematik

Le Conseil prend acte de ce rapport en relevant toutefois que la convention passée avec les Etats-Unis n'a pas été annexée à la proposition et que, à tout le moins, le Conseil fédéral devrait en être nanti.

Les départements intéressés devront transmettre le texte de cette convention au chefs des départements et le remettre aux archives de la chancellerie pour compléter le dossier.

2. Problèmes relatifs à l'assurance sociale

La discussion porte essentiellement sur le point de savoir si le rapport des experts doit être remis au Parlement tel quel, si au contraire il doit rester entre les mains du Conseil fédéral à titre de matière première pour l'élaboration d'une prise de position du Conseil fédéral qui serait, elle, transmise au Parlement, ou si une autre solution peut être trouvée. Finalement, le Conseil estime que ce rapport doit être soumis au Parlement avec une lettre d'accompagnement disant quelles sont les réserves que le Conseil fédéral entend apporter à ce rapport. Le Département de l'intérieur devra établir un projet de lettre dans ce sens, qu'il soumettra au Conseil fédéral en même temps que la proposition d'approbation formelle du rapport.

3. Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Une longue discussion s'instaure au sujet de la manière de traiter les minorités linguistiques.
Le Conseil accepte la note de M. Hürlimann.

4. Planification financière

Après une introduction par M. Ritschard, les conseillers fédéraux s'expriment successivement. Il résulte de ces exposés que l'exercice exécuté par le Département des finances correspond exactement au mandat reçu du Parlement dans le cadre de la motion, mais que cet exercice est inexécutable à proprement parler sans prendre des risques considérables tant sur le plan de l'action étatique que de la conjoncture ou de la crédibilité des autorités suisses (notamment en matière d'aide publique au développement).

Au terme de la discussion, le Conseil charge le Département des finances de maintenir la proposition telle qu'elle résulte de sa note, et de préparer pour une prochaine séance un projet de rapport au Parlement expliquant les risques et les inconvénients de la solution des économies à tout prix.

5. Politique des transports - Conception globale

M. Schlumpf se réfère aux questions qu'il a posées dans sa note du 7 septembre 1982. Faut-il ancrer dans la constitution la conception des transports? Si oui, faut-il attendre le vote populaire avant de publier le message à ce sujet?

La discussion s'instaure autour de ces problèmes et il en résulte que le Conseil fédéral est partisan d'un article constitutionnel et que, pour la procédure, M. Schlumpf - d'entente avec M. Hürlimann - devra arrêter les meilleurs cheminements possibles pour arriver, après la votation populaire, à la publication du message.

Communications

M. Hürlimann remet une note concernant les réductions linéaires de subventions.

M. le Président Honegger donne connaissance au Conseil d'une lettre de remerciements du Conseil fédéral à la commune de Berne pour le travail effectué dans le cadre de la prise d'otages à l'ambassade de Pologne.

Le Conseil accepte cette proposition, et la lettre est signée séance tenante et expédiée par les soins du DFEP.

16.9.1982 FC/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux (7)
le chancelier de la Confédération (1)
les vice-chanceliers (2)